



**DIOCESE DE OUAHIGOUYA**  
**CENTRE DIOCESAIN DE COMMUNICATION**  
**RADIO NOTRE DAME DU SAHEL**  
**F.M 102.6 MHz Ouahigouya**  
BP 33 Ouahigouya - Tél. 24 55 07 29  
N° IFU : 00027870X  
E-mail : cdcrnds@gmail.com



# DOSSIER D'APPEL D'OFFRES - OUVERT

***Émis le : 02 Décembre 2022***

*Pour l'achat de matériel électronique pour la mise en place  
d'une plateforme d'alerte numérique au profit du Projet de  
prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent  
(PREVI)*

**Appel d'Offres No: 2022-0002/CDC-OHG/Projet PREVI**

**Source de financement** : Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas

*Novembre 2022*

# I. AVIS D'APPEL D'OFFRES

## 1. Objet

Suite à un premier avis d'appel d'offre infructueux, le Centre Diocésain de Communication (CDC) de Ouahigouya lance un nouvel avis d'appel d'offre pour la sélection d'un fournisseur pour assurer la fourniture de deux lots de matériels électronique/informatique devant servir à la mise en place d'une plateforme numérique au profit du projet de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (PREVI) mis en œuvre dans les régions du Centre-Nord, du Nord et du Sahel.

## 2. Allotissement

Le matériel sera acquis en deux lots composés comme suit :

### *Lot 1 : Acquisition de 100 smartphones avec des accessoires.*

- ❖ Les Smartphones à acheter doivent comportés les caractéristiques indiquées ci-dessous :
  - Une bonne autonomie de batteries ( $\geq 5000$  mAh) ;
  - Une bonne capacité du mémoire interne ( $\geq 64$  gigas et 4 gigas de RAM) ;
  - Adapter au logiciel de collecte de données ;
  - Bonne capacité de prise de photo ( $\geq 8$ MP)
- ❖ Les accessoires à acquérir sont les suivants :
  - Accumulateur d'énergie (Power Bank  $\geq 20000$ mAh)
  - Foureau de téléphone
  - Vitre incassable.

### *Lot 2 : Acquisition d'une unité centrale de traitement de données*

- ❖ L'ordinateur central à acheter doit comporter les caractéristiques indiquées ci-dessous :
  - Une bonne autonomie de batteries ( $\geq 4$ heures) ;
  - Une bonne capacité du mémoire interne ( $\geq 1000$  gigas et 8 gigas de RAM) ;
  - Adapter au logiciel de traitement de données.
- ❖ Les accessoires à acquérir sont les suivants :
  - Les licences d'exploitation Windows et Microsoft ;
  - Une licence de logiciel d'archivage de documents ;
  - Anti-virus Kaspersky internet sécurité ;
  - Sac d'ordinateur + souris mobile ;
  - Table refroidisseuse d'ordinateur ;
  - Vidéo projecteur ;
  - Disque dur externe de 2 terra ;

## 3. Consultation et achat des dossiers

Le dossier complet de l'appel d'offre, rédigé en langue française peut être obtenu au siège de CDC Ouahigouya / Radio Notre Dame du Sahel ou Radio Kogl-Zanga sis au secteur 1, côté

Sud de Siège de la FAO, moyennant la somme **de dix mille (10 000) F CFA non remboursable pour chaque lot.**

#### **4. Participation**

Le présent appel d'offre est ouvert aux entreprises régulièrement installées au Burkina Faso et spécialisées dans le domaine de la vente du matériel électronique / informatique. Chaque entreprise peut postuler pour l'un ou les deux lots séparément. Pour ce faire, se référer aux caractéristiques dans le cahier de prescription technique en annexe.

#### **5. Pièces administratives**

Les offres doivent être accompagnées des pièces administratives à jour ci-dessous exigées :

- Une copie légalisée des documents de reconnaissance officielle (RCCM, IFU, ...)
- Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CTP) paraphé, signé et précédé de la mention « lu et approuvée » du soumissionnaire ;
- Une liste des marchés ou commandes (au moins 3) similaires déjà exécutés au cours des cinq (5) dernières années (joindre les pièces justificatives. Un marché similaire avec une institution de l'Eglise catholique du Burkina serait un atout) ;
- La lettre de soumission ;
- Une copie du reçu d'achat du dossier d'appel d'offres.

**N.B** : Pour chaque lot, le dossier de soumission devra comporter deux offres (une offre technique et une offre financière).

#### **6. Date/dépôt des offres et ouverture des plis**

Les dossiers présentés en un (1) original et deux (02) copies pour chaque offre doivent être déposés sous plis fermés et anonymes au Secrétariat du CDC au plus tard **le Vendredi 09 Décembre 2022 à 9h 00.**

L'ouverture des plis aura lieu le même jour dans la salle de Réunion du CDC à partir de 9H 30 en présence des soumissionnaires qui désirent y participer.

#### **7. Délai de livraison**

Le délai de livraison du matériel est fixé par le fournisseur, mais en aucun cas ce dernier ne saurait dépasser **Sept (07) jour** à partir de la date de notification.

#### **8. Délai d'engagement**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

## 9. Renseignements

Pour toute information complémentaire, contacter nous aux adresses ci-dessous :

- **Contacts** : 24 55 07 29 ou 71 63 60 31
- **E-mail** : [cdrnds@gmail.com](mailto:cdrnds@gmail.com) ou [aristide.kouraogo@cdc-ohg.org](mailto:aristide.kouraogo@cdc-ohg.org)

## 10. Réserves

Le Centre Diocésain de Communication de Ouahigouya se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offre.

Fait à Ouahigouya, le 02 Décembre 2022

Le Directeur par intérim,



**Abbé Parfait Wendpanga SAWADOGO**

## II. INSTRUCTIONS A L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Participation

Le présent appel d'offre est ouvert aux entreprises régulièrement installées au Burkina Faso et spécialisées dans la vente du matériel électronique, notamment informatique.

### 2. Consultation et achat des dossiers

Le dossier complet de l'appel d'offre, rédigé en langue française peut être obtenu les jours ouvrables au siège de CDC Ouahigouya/ Radio Notre Dame du Sahel ou Radio Kogl-Zanga sis au secteur 1, côté Sud du Siège de la FAO, moyennant la somme **de dix mille (10 000) F CFA non remboursable pour chaque lot jusqu'au jeudi 08 Décembre 2022 de 8H00 à 12H30 et de 13H 00 à 16H00.**

### 3. Préparation des offres

Il est fait obligation d'utiliser les spécifications techniques fournis par le CDC et de se conformer strictement aux prescriptions du dossier d'appel d'offre sous peine de nullité de l'offre.

La fiche de spécification technique des besoins qui est à la base de toute offre, sera considérés comme un élément de l'offre et comme faisant partie intégrante du marché. Chacune des pages de ces documents sera paraphée, signée et précédée de la mention « lu et approuvée » du soumissionnaire.

**NB :** Les ratures ou autres modifications apportées aux offres, doivent être expliquées ou signalées au-dessus de la signature du soumissionnaire.

### 4. Présentations des plis

Les offres (administrative et financière) pour chaque lot seront rédigées en langue française, mises dans **deux (2) enveloppes séparées et cachetées** portant la mention « **offre financière** » et « **offre technique** »; l'ensemble de ces deux (2) enveloppes sera inséré dans une troisième enveloppe anonyme sur laquelle il aura été clairement porté le numéro de l'appel d'offre à l'adresse suivante : « *A Monsieur le Directeur du Centre Diocésain de communication/ Appel d'offres N°2022/0003 pour l'achat de matériels électroniques pour la mise en place d'une plateforme numérique / Projet PREVI* ».

### 5. Documents constitutifs de l'offre

Chaque offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

#### 5.1 Offre administrative/ technique

- La lettre de soumission ;
- Une copie légalisée des documents de reconnaissance officielle (RCCM, IFU, ... ) ;
- Une liste des marchés ou commandes (au moins 3) similaires déjà exécutés au cours des cinq (5) dernières années (joindre les pièces justificatives) ;
- La fiche de spécification technique paraphé du soumissionnaire ;
- Les photos du matériel proposé
- Une copie du reçu d'achat du dossier d'appel d'offres.

#### 5.2 Offre financière :

Elle comprend les documents suivants :

- La lettre de soumission,
- Le bordereau des prix unitaires du matériel.

**N.B :**

- ⇒ **Le dossier de soumission devra comporter deux offres (une offre technique et une offre financière).**

**6. Date et dépôt des offres**

Les dossiers présentés en un (1) original et deux (02) copies pour chaque offre doivent être déposés sous plis fermés et anonymes au Secrétariat du CDC au plus tard **le Vendredi 09 Décembre 2022 à 9h 00.**

L'ouverture des plis aura lieu le même jour dans la salle de **Réunion du CDC à partir de 9H 30** en présence des soumissionnaires qui désirent y participer.

**7. Retrait des offres**

Les différentes offres déposées pour être retirées, complétées ou corrigées après le dépôt avant la date de clôture des dépôts prévue dans l'avis.

Aucune négligence du soumissionnaire dans l'établissement de l'offre ne peut l'autoriser à la retirer après la date et l'heure limite du dépôt des offres.

**8. Validité des offres**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de deux semaines à compter de la date limite de dépôt des offres.

**9. Attribution du marché**

**9.1 Evaluation des offres**

Le montant de l'offre est la somme de tous les montants partiels indiqués directement ou sous forme de pourcentage.

La commission d'évaluation vérifiera les calculs arithmétiques. Pour ce faire :

- S'il y a une discordance entre le prix unitaire marqué dans les devis estimatifs et celui du bordereau des prix unitaires, le prix du bordereau fera foi ;
- S'il y a une discordance entre le prix unitaire en toute lettre et le prix unitaire en chiffre, le prix en chiffre prévaudra,
- Le montant résultant de la multiplication du prix unitaire par la quantité correspondante dans le devis estimatif sera corrigé conformément au paragraphe ci-dessus.

**10. Méthodologie d'évaluation des offres**

Les offres seront évaluées sur deux critères à savoir :

**La proposition technique**

Elle sera notée (Note Technique) sur 40 points et évaluées en utilisant les critères suivants :

- Document de reconnaissance officiel (RCCM, IFU, Impôt,) .....15 points
- Expérience de l'entreprise dans le domaine ..... 20 points
- La fiche de spécification technique paraphé du soumissionnaire .....02 points
- Le reçu d'achat du dossier d'appel d'offre.....03 points

**Total :**

**40 points**

### **La qualification financière**

Il sera d'abord procédé à la vérification des montants et à une correction des erreurs éventuelles de calcul sur les bases ci-après :

- S'il y a différence entre le montant en lettre et celui en chiffre ; le montant en chiffre fera foi ;
- S'il y a contradiction entre le prix à la colonne « Total » et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix au « total » corrigé ;
- S'il y a différence entre le prix unitaire figurant au bordereau des prix unitaires et celui figurant au devis estimatif, celui figurant au bordereau fera foi.

A ce niveau, la note maximale de **60 points** sera attribuée à l'offre le moins disant.

Les autres notes financières (NF) seront attribuées comme suit :

NF :  $60 \times \text{Mn} / \text{M}$  ;

Où Mn est le montant de l'offre le moins disant ;

M est le montant de l'offre considérée ;

**La note globale NG** est la somme de la note technique et financière.

Ces notes seront classées et l'offre ayant la meilleure note (NG) sera l'offre retenue.

### **Détermination de l'entreprise attributaire**

La commission d'attribution élimine les offres non conformes aux conditions du dossier d'appel d'offre et retient l'offre ayant obtenue la meilleure note globale parmi les soumissionnaires éligibles.

### **11. Droit du CDC sur la validité de l'appel d'offres**

Le Centre Diocésain de Communication se réserve le droit d'annuler la procédure d'appel d'offres à tout moment, avant l'attribution du marché.

### **Notification provisoire**

Avant que n'expire le délai de validité des offres, le Centre Diocésain de Communication notifiera au soumissionnaire choisi, par courrier recommandé, ou par E-mail que son offre a été retenue.

La notification provisoire ne constitue en aucun cas la conclusion du marché.

### **Signature du contrat**

La signature du contrat engage les deux parties :

-Pour le Centre Diocésain de Communication : à confier l'exécution de l'appel d'offre au soumissionnaire attributaire.

-Pour le soumissionnaire attributaire : à maintenir son offre et son engagement à exécuter la fourniture et la livraison du matériel.

### **12. Sanctions des irrégularités imputables aux soumissionnaires**

Les inexactitudes délibérées constatées dans les attestations ou justifications contenues dans les offres peuvent entraîner l'exclusion temporaire d'une certaine durée de leurs auteurs de toute participation aux appels d'offres élaborés par les services du Centre Diocésain de Communication.

Sans préjudice des poursuites judiciaires auxquelles ils s'exposent, les soumissionnaires ou attributaires de contrats d'achats, convaincus de corruption, de tentative de corruption ou qui commettent ou favorisent des actes frauduleux à l'égard des agents du Centre Diocésain de Communication chargés des procédures de passation, d'exécution, de contrôle ou de règlement des marchés encourent leur suspension aux commandes du Centre Diocésain de Communication.

### **13. Recours des soumissionnaires**

Les plaintes formulées par les soumissionnaires au cours de la procédure d'attribution des contrats d'achats, sont soumises à l'examen du Centre Diocésain de Communication qui dispose d'un délai maximum de deux (2) semaines à compter de la date de sa saisine.

A défaut d'accord, la partie la plus diligente saisit la juridiction compétente dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature du rapport de non-conciliation.

### **14. Erreurs dans les offres**

Les soumissionnaires ou leurs représentants autorisés doivent examiner les différentes instructions relatives au présent Appel d'offre qui sont soumis à leur disposition.

S'ils ne procèdent pas à cet examen, ils supporteront les éventuels risques de leurs carences et ne pourront pas dégager leurs responsabilités en invoquant une erreur dans l'offre.

## **III. CONDITIONS GENERALES DU CENTRE DIOCESAIN DE COMMUNICATION**

### **A.- DATE DE LIVRAISON**

La date de livraison est la date à laquelle le matériel sera réceptionné au CDC à son siège à Ouahigouya, comme indiquée sur le contrat ou marché.

### **B. – CONDITIONS DE PAIEMENT**

1-Les conditions de paiement seront définies dans le contrat ou marché en accord avec les deux parties.

2- Le paiement de la facture définitive relative à la fourniture du matériel sera effectué conformément aux conditions de paiement et en considération des rabais éventuels indiqués dans la lettre de commande ou contrat.

3- Le CDC doit disposer, après livraison du matériel, d'un délai raisonnable pour inspecter et refuser le bien non conforme à la lettre de commande.

3-La réception du matériel objet du présent marché se fera en présence du chargé des projets & programmes et/ou du chargé de projet PREVI qui vérifieront la conformité des caractéristiques et des quantités du matériel conformément à l'offre du soumissionnaire en présence du/des représentant(s) du soumissionnaire. Tout matériel défectueux ou non conforme sera purement et simplement rejeté par le CDC.

### **C. RISQUE DE PERTE**

Le fournisseur est responsable de tout risque de pertes, de dommages ou de dégâts relatifs au matériel jusqu'à l'accomplissement de la livraison conformément aux conditions de la lettre de commande ou du contrat.

### **D. CONFORMITE DU MATERIEL**

Le fournisseur est seul responsable du respect, par lui-même et ses sous-traitants, de toutes les obligations résultantes de la lettre de commande/contrat.

### **E. PROPRIETE INDUSTRIELLE**

Le fournisseur garantit que l'utilisation du matériel proposé dans la lettre de commande/contrat pour le CDC ne viole aucun brevet.

En outre, le prestataire doit, indemniser et dédommager le Centre Diocésain de Communication de toute action en justice ou demande introduite contre lui concernant des infractions prétendues



d'un brevet, d'une conception, d'une marque déposée ou d'une marque de fabrique relative au contrat et les défendre contre de telles infractions.

#### **F. LES DROITS DU CDC**

En cas de manquement du prestataire à ses obligations contractuelles ou lorsqu'il apparaît que le fournisseur n'est pas en mesure d'exécuter ses engagements ou qu'il a pris un tel retard que la livraison dans les délais contractuels est manifestement compromise, le Centre Diocésain de Communication aura la faculté, après avoir lui accordé un délai raisonnable, d'exercer le et/ou les droits suivants :

1. Se procurer tout ou partie du matériel auprès d'un autre fournisseur, dans quel cas le Centre Diocésain de Communication pourra prétendre au remboursement de tout coût supplémentaire auprès du fournisseur défaillant.
2. Refuser d'accepter la livraison de tout ou partie du matériel non conforme à l'appel d'offres.
3. Prononcer la résiliation de plein droit du contrat sans aucune formalité ni indemnité à charge.
4. Appliquer une pénalité de retard d'exécuter de 1/1000-ème du montant total du marché par jour calendaire.

#### **G. CESSION ET INSOLVABILITE**

1. Le contrat qui sera signé ne pourra être ni cédé, ni sous-traité par le du fournisseur, en tout ou partie, sans l'accord préalable écrit du CDC, laissé à sa discrétion.
2. Dans l'hypothèse où le fournisseur se trouvera en état de cessation de paiement, en règlement judiciaire ou en liquidation de biens, le Centre Diocésain de Communication pourra résilier le contrat par lettre recommandée.

#### **H. UTILISATION DU NOM ET DU SIGLE DU CDC**

Le fournisseur ou toute entreprise qui est apparenté n'acquiert pas de par le contrat qui lui a été passé, le droit d'utiliser directement ou indirectement le nom du Centre Diocésain de Communication (y compris d'y faire quelque référence que ce soit dans une quelconque brochure, publicité, notice) que ce soit seul, ou en conjonction avec, ou comme partie de tout autre nom ou sigle.

#### **I. CONFIDENTIALITE**

Le fournisseur s'engage à garder strictement confidentielle toute information qu'il aura reçue du Centre Diocésain de Communication à l'occasion, soit du contrat conclu, soit des consultations préalables, informations techniques ou commerciales, verbales ou écrites.

#### **J. REGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige survenant à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du bon de commande ou contrat, doit, à moins qu'une solution ne soit trouvée par négociation directe, être traité selon les règles d'arbitrage en vigueur. Au Burkina Faso toute sentence arbitrale rendue dans une telle affaire d'arbitrage oblige les parties du contrat et constitue le règlement définitif d'un litige.

# ANNEXES

## CAHIER DE PRESCRIPTION TECHNIQUE

Le présent cahier de prescription définit les critères de choix et précise les caractéristiques du matériel à acquérir :

### CARACTERISTIQUES DU MATERIEL :

#### **LOT 1 : Fourniture et livraison de smartphones avec accessoires**

N°	Intitulés	Quantités à Livrer	Caractéristiques
01	Smartphone	100	- Une bonne autonomie de batteries ( $\geq 5000$ mAh) ; - Une bonne capacité du mémoire interne ( $\geq 64$ gigas et 4 gigas de RAM) ; - Adapter au logiciel de collecte de données ; - Bonne capacité de prise de photo ( $\geq 8$ MP)
02	<b>Accessoires</b>		
	Accumulateur d'énergie	100	(Power Bank $\geq 20000$ mAh
	Vitres incassables	100	Spécifique à la marque du smartphone
	Foureau de téléphone	100	Spécifique à la marque du smartphone

**LOT 2 : Fourniture et livraison d'une unité centrale de traitement de données avec accessoires**

N°	Intitulés	Quantités à Livrer	Caractéristiques
01	Ordinateur portable	01	- Une bonne autonomie de batteries ( $\geq$ 4heures) ; - Une bonne capacité du mémoire interne ( $\geq$ 1000 gigas et 8 gigas de RAM) ; - Adapter au logiciel de traitement de données.
02	<b>Accessoires</b>		
	Les licences d'exploitation Windows et Microsoft ;	01	Standard
	Une licence d'archivage de documents ;	01	Standard
	Anti-virus	01	Kaspersky internet sécurité
	Sac d'ordinateur + souris mobile ;	01	Standard
	Table refroidisseuse d'ordinateur ;	01	Standard
	Vidéo projecteur ;	01	Marque EPSON
	Disque dur externe ;	05	2 terra

Le Directeur par intérim,



**Abbé Parfait Wendpanga SAWADO**

## MODELE DE SOUMISSION

A.....  
(Nom et adresse du fournisseur)

### Messieurs,

Après avoir examiné le dossier de l'Appel d'offres pour l'acquisition de matériels électroniques pour la mise en place d'une plateforme numérique au profit du Centre Diocésain de Communication de Ouahigouya, dont nous accusons ici officiellement réception, nous soussignés....., offrons de fournir le matériel conformément au dossier d'appel d'offres, et pour la somme de ..... F CFA ou autres montants énumérés au Bordereau des prix ci-joints et qui fait partie de la présente soumission.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à fournir le matériel dans un délai de .....jours et ce, à compter du lendemain de la date que vous porterez sur votre ordre de service de commencer la livraison.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des plis ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente soumission, complétée par votre notification d'attribution du marché, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Il est entendu que vous n'êtes pas tenu d'accepter l'offre la moins-disant ni aucune des offres que vous recevrez.

Le fournisseur se libérera des sommes dues au titre de ce marché en faisant créditer notre compte n°.....ouvert à .....au nom de.....

(Lieu et date)

Signature  
(Titre)

## CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Nom du soumissionnaire : .....

Lot	N° d'ordre	Désignation	Quantité	P. Unitaire HT Frs CFA	P. Total HT en Frs CFA
<b>LOT N°</b>	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
<b>TOTAL (en lettre)</b>					<b>En chiffre</b>